

SITE

Nom du client :

Adresse du site :

Code postal / Commune : / Téléphone :

- raccordement au réseau public de distribution par l'installation de consommation }
 raccordement au réseau public de distribution directement au point de livraison } Cocher une seule case

(A1) Installation :

Autres sources d'alimentation DC* : Non Oui → Si oui, à préciser :

Autres sources d'alimentation AC* : Non Oui → Si oui, à préciser :

(A2) Modification de l'installation photovoltaïque * :

Installation modifiée : Non Oui (remplir le cadre correspondant)

(A3) Date de référence * :

.....

- dépôt de demande de permis de construire
 déclaration préalable de construction
 signature de marché
 accusé de réception de commande

INSTALLATEUR

Nom ou raison sociale : E-mail :

Adresse :

Code postal / Commune : / Téléphone : Fax :

INSTALLATION AVEC MODIFICATION DE PUISSANCE OU RENOVÉE

- A remplir si (A2) = Oui* →
- A. Installation existante :**
- Date de la mise sous tension de l'installation de production existante (préciser au moins l'année) :
 - Puissance initiale de production PV : kVA
 - Présence de dispositifs de protection contre les surintensités côté DC* : Oui Non
 - Installation modifiée* : Uniquement côté DC Uniquement côté AC Côté DC et AC
- B. Partie nouvelle de l'installation :**
- Puissance de production PV (sans la partie existante) : kVA
 - Onduleur(s) :
 - Ajouté* : Non Oui → Si oui, nombre :
 - Remplacé* : Non Oui → Si oui, nombre :
 - Conservé* : Non Oui → Si oui, nombre :

COTE CONTINU

(1) Module PV : Le soussigné confirme que les modules sont conformes aux normes de la série NF EN 61730

Nombre de chaînes^(a) : I_{scmax}-générateur PV^(b) : A U_{ocmax}^(c) : V

(2) Câble principal PV : section = mm² U = V_(en courant continu) Température admissible sur l'âme = °C

(3) Interrupteur-Sectionneur général DC : U_n : V I_n : A installation avec micro-onduleurs

(4) Polarité à la terre* : Non Oui si Oui → le soussigné s'engage sur la présence d'une séparation galvanique

(5) Onduleur : Marque et modèle : Nb de générateurs identiques :

Sys. Découplage* : externe intégré à l'onduleur : **JOINDRE LE CERTIFICAT DE CONFORMITE A LA PRENORME DIN VDE 0126-1-1/A1**

AC

(6) Canalisation principale : Section : mm² **(7) Branchement* :** Puissance limitée Puissance surveillée**

* : Cocher obligatoirement une seule case

** : Pour les puissances surveillées, fournir un dossier technique SC143

Nom de l'installateur :

L'installateur en signant ce dossier s'engage à ce que les données indiquées correspondent aux caractéristiques de l'installation photovoltaïque du site objet de l'attestation de conformité déposée.

Nota : le présent dossier technique n'est pas systématiquement analysé par CONSUEL

Signature

Le :

Cachet de l'installateur

Ce dossier technique et le schéma de principe du système photovoltaïque, accompagnent l'attestation de conformité CERFA n° 15523*01.

AIDE AU REMPLISSAGE DU SC 144A

- (A) Un générateur PV correspond à un MPPT (ou « tracker ») au sens des guides de la série UTE C 15-712. Pour les onduleurs à plusieurs MPPT dont la configuration est identique, voir (5).
- (A1) Cette rubrique concerne l'installation de production photovoltaïque.
- (A2) Dans le cas d'une modification d'installation existante (augmentation de puissance ou rénovation), le schéma doit permettre de différencier clairement les parties d'installation neuves de celles, existantes, qui n'ont pas été modifiées. Les informations (1) à (7) de ce dossier ne doivent concerner que la partie neuve.
- (A3) Date de référence de l'installation de production photovoltaïque. Dans le cas d'une modification d'installation, concerne la partie neuve.
- (1) **Module PV** : Les modules PV doivent être conformes aux normes de la série NF EN 61730 (Voir guides de la série UTE C 15-712).
- (a) Indiquer le nombre de chaînes associées au générateur PV (voir les guides de la série UTE C 15-712).
- (b) $I_{scmax \text{ générateur}}$ est le courant maximal en court-circuit aux bornes du générateur PV (voir les guides de la série UTE C 15-712). En présence d'optimiseurs de puissance, indiquer la valeur maximale de l'intensité de courant en sortie de l'optimiseur.
- (c) U_{ocmax} est la tension maximale à vide du générateur photovoltaïque (voir les guides de la série UTE C 15-712). En présence d'optimiseurs de puissance, indiquer la valeur de la tension en sortie de l'optimiseur.
- (2) **Câble principal PV** : Noter les caractéristiques du câble arrivant sur le générateur côté DC (Les caractéristiques du câble sont données par le fabricant).
Les câbles doivent respecter les exigences des guides de la série UTE C 15-712.
 U est la tension en courant continu du câble pour le fonctionnement en courant continu ou PV. Si le fabricant indique la valeur en courant alternatif, le convertir en courant continu.
La température admissible sur l'âme est celle en régime permanent.
- (3) **Interrupteur-sectionneur général D.C.** : U_n est la tension assignée en courant continu, I_n est le courant assigné en courant continu donnés par le fabricant. Pour les installations réalisées avec des micro-onduleurs, les valeurs I_n et U_n n'ont pas lieu d'être renseignées.
- (4) **Polarité à la terre** : Lorsqu'une polarité est mise à la terre pour des raisons fonctionnelles, l'installation coté courant alternatif doit être électriquement séparée par une séparation galvanique assurée soit par l'onduleur soit par un transformateur de séparation (conforme à la norme NF EN 61558-2-4).
- (5) **Onduleur** : La marque et le modèle figurant sur l'onduleur doivent être précisés. En présence d'une protection de découplage intégrée à l'onduleur, le certificat de conformité à la prénorme DIN VDE 0126-1-1/A1 doit être joint au dossier technique.
Une attention particulière doit être apportée au réglage du seuil de fréquence haute des protections de découplage de type DIN VDE 0126-1-1/A1. Voir les instructions du gestionnaire du réseau (voir par exemple : <http://www.enedis.fr/produire-de-lelectricite#>).
- Fournir un dossier technique par types de générateurs identiques. Dans ce cas :**
- pour les onduleurs à plusieurs trackers, mentionner le nombre de trackers en plus de la marque et du modèle ;
 - pour les onduleurs associés à des optimiseurs de puissance, mentionner le nombre d'optimiseurs en plus de la marque et du modèle ;
 - pour les micro-onduleurs, mentionner leur nombre, en plus de la marque et du modèle.
- (6) **Canalisation principale** : canalisation immédiatement en aval du coffret AC (côté réseau public de distribution). Installation en autoconsommation, rayer la case.
- (7) **Branchement** : Pour les puissances surveillées, fournir un dossier technique SC143.